

DESCRIPTION DES VEHICULES MBK TYPE 51

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : MBK
Z.I. de Rouvroy - 02100 SAINT QUENTIN
- 0.2. Marque : MBK
- 0.3. Genre : Cyclomoteur
- 0.4. Types et versions : 51
- 0.5. Puissance administrative : néant

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2
 - 1.1.1. Emplacement de la roue motrice : AR
 - 1.1.2. Emplacement de la roue directrice : AV
- 1.2. Dimensions des pneumatiques :
AV : 2 - 17 ou 2 1/4 - 17 ou 2 1/2 - 17
AR : 2 1/4 - 17 ou 2 1/2 - 17 ou 2 3/4 - 17
- 1.3. Constitution du cadre ou de la coque :
Coque en tôle emboutie formant réservoir à sa partie supérieure AV
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur :
A la partie inférieure du cadre, incliné vers l'AV

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

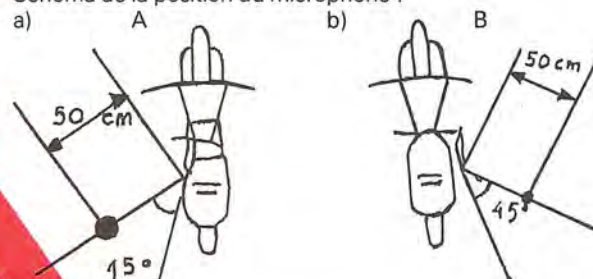
Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1. Poids total autorisé en charge : 177
- 2.2. Possibilité d'attelage d'un side-car : non
- 2.3.
- 2.4. Charge maximale admissible :
 - 2.4.1. Sur l'essieu 1 : 46
 - 2.4.2. Sur l'essieu 2 : 131
- 2.5.
- 2.6.
- 2.7. Empattement : 1,153
- 2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche
 - 2.8.0. Total : 52
 - 2.8.1. Sur l'essieu 1 : 24
 - 2.8.2. Sur l'essieu 2 : 28
- 2.9. Porte-à-faux avant : 0,273
- 2.10. Porte-à-faux arrière : 0,338
- 2.11. Longueur hors-tout : 1,754
- 2.12. Largeur hors-tout : 0,678

3. MOTEUR

- 3.1. Dénomination :
 - 3.1.1. Marque : MBK
- 3.2. Description générale :
 - 3.2.1. Type : à combustion interne à piston en mouvement alternatif et vilebrequin
 - 3.2.2. Cycle : à explosion
 - 3.2.3. Nombre de temps : 2
 - 3.4. Dimensions :
 - 3.4.1. Alésage (mm) : 39
 - 3.4.2. Course (mm) : 41,8
 - 3.4.3. Cylindrée (cm³) : 49,9
 - 3.5. Rapport volumétrique de compression : 9 à 1
 - 3.6. Puissance maximale (KW ISO) : 1,36
 - 3.7. Régime de puissance maximale (tr/min) : 4700
 - 3.8. Couple maximal (mdAN ISO) : 0,327
 - 3.9. Régime couple maximal (tr/min) : 3000
 - 3.10. Régime de rotation maximal (tr/min) : 5100
 - 3.11. Carburant utilisé : essence/huile

- 3.12. Réservoir de carburant : 3,65 L faisant partie du cadre
4,60 L faisant partie du cadre
- 3.13. Mode d'alimentation du moteur :
1 carburateur à 1 corps Gurtner
ou 1 carburateur à 1 corps DELLORTO
- 3.14. Type de filtre à air : sec
- 3.15. Allumage :
Par bougie, bobine d'induction et condensateur commandés par un rupteur,
ou par bougie, bobine d'induction commandée par déclenchement électronique
- 3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 12
- 3.17. Dispositif d'antiparasitage : oui
- 3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'air naturelle
- 3.19. Nombre de silencieux d'échappement : 1
 - 3.19.1. Description : en variante :
 - a) silencieux d'échappement du type tromblon, d'un diamètre intérieur croissant progressivement de 24 à 70 mm, se terminant par une partie sensiblement cylindrique de 70 mm de diamètre intérieur.
Sa longueur développée est d'environ 40 cm.
 - b) silencieux d'échappement constitué par un cintre suivi d'une partie conique croissante se raccordant à un cylindre, suivi d'un cône décroissant à l'extrémité duquel est soudée une partie cylindrique.
Sa longueur est d'environ 54 cm.
- 3.19.2. Référence : a) **31** b) **CO**
- 3.20. Niveau sonore au point fixe :
 - 3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBa) : a) 85 b) 81
 - 3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/min) : 3525
 - 3.20.3. Schéma de la position du microphone :



4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. Type de boîte de vitesses : Transmission automatique à variation continue
- 4.2. Type d'embrayage : centrifuge automatique
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par chaîne
- 4.4. Démultiplication de la transmission :
 - 4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques (mm) : 2 1/4 - 17 - 1,665 m 2 1/2 - 17 - 1,700 m 2 3/4 - 17 - 1,74 m
 - 4.4.2. Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapport primaire	Rapport final	Démult. totale	Pneu	Vitesse à 1000 t/mn en km/h
P V	$\frac{207,5}{49,5}$	$\frac{56}{11}$	21,34	2 1/4 - 17	4,48
				2 1/2 - 17	4,57
				2 3/4 - 17	4,68
G V	$\frac{207,5}{87,5}$	$\frac{56}{11}$	12,07	2 1/4 - 17	7,92
				2 1/2 - 17	8,09
				2 3/4 - 17	8,28

- 4.5. Vitesse maximale (km/h) : 44,6
- 4.6. Indicateur de vitesse : oui
- 4.7. Compteur kilométrique : oui

5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : Fourche télescopique
- 5.2. Arrière : Bras oscillant et amortisseurs télescopiques

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : directe sur fourche télescopique

7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : AV et AR
- 7.1.1. Commande du frein de service : par leviers
- 7.2. Répartiteur de freinage : sans
- 7.3. Frein de secours : indépendance freins AV et AR
- 7.4. Frein de stationnement : sans
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1. Frein de service : par câble levier et came ou par transmission hydraulique
- 7.6. Assistance du frein de service : sans
- 7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : oui
- 7.8. Types de freins :
- 7.8.1. Frein de service :
- 7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : à tambour avec segments intérieurs ou à disque avec étriers
- 7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : à tambour avec segments intérieurs

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : solo
- 8.2. Carénage : oui en variante
- 8.3. Nombre de places assises : 1 ou avec la selle munie d'une sangle de maintien et repose-pieds, 1 + un enfant de moins de 14 ans

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : sans
- 9.2. Feux de croisement : 1
- 9.3. Feux de position avant : sans
- 9.4. Feux rouge arrière : 1
- 9.5. Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1. Avant : 0 ou 2 en variante
- 9.5.2. Arrière : 0 ou 2 en variante
- 9.6. Feu stop : 0 ou 1 en variante
- 9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : sans
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1. Arrière : 1
- 9.8.2. Latéral : 4 (deux de chaque côté)
- 9.9. Feux de détresse : sans

10. DIVERS

- 10.1. Accessoires :
- 10.1.3. Rétroviseurs : 1
- 10.1.4. Avertisseurs sonores : 1
- 10.1.5. Dispositif antivol : 1 verrouillant la roue AR en variante
- 10.2. Marques d'identité :
- 10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : sur le tube de direction
- 10.2.2.
- 10.2.3. Structure du numéro d'identification : 8 caractères numériques
- 10.2.4. Le numéro d'identification commence : à 53 935 000
- 10.2.5. Identification du moteur : 49,9 No Moteur frappé sur une plaque métallique rivetée sur la culasse à droite.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur M.B.K., le 6 Mars 1985 que le véhicule numéro 53.935.000 présenté comme prototype des véhicules :

- Marque : M.B.K.
- Type : 51

satisfait aux dispositions des articles R. 69 à R. 73, R. 76, R. 188, R. 188.1 et R. 194 à R. 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La numérotation dans la série du type commence à 53.935.000.

Fait à SAINT QUENTIN

Le 8 Mars 1985

LE TECHNICIEN DES T.P.E. (MINES)

P. SAINT-SOLIEUX

VU et APPROUVE

et ENREGISTRE SOUS LE NUMERO DNTV 85/56

Fait à AMIENS, le 20 Mars 1985

L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES T.P.E. (MINES)

M. LEWANDOWSKI

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussigné MBK Industrie, Société Nouvelle MOTOBECANE, constructeur, Z. I. de ROUVROY, 02100 SAINT QUENTIN, certifions que :

a) le véhicule

- 1.) Genre : CYCLOMOTEUR
- 2.) Marque : MBK
- 3.) Type : 51 Version :
- 4.) No d'ordre dans la série ou numéro d'identification :
- 5.) Carrosserie : SOLO
- 6.) Source d'énergie : ES
- 7.) Puissance administrative : Néant
- 8.) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
- 9.)

- 10.) Poids total autorisé en charge : 177 kg
 - 11.) Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base : 52 kg
 - 12.) Poids total roulant autorisé : kg
 - 13.) Charge utile du véhicule de base : kg
 - 14.) Niveau sonore de référence : 85 dB (A)
 - 15.) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 3525 trs/min.
- est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

pour être livré à :
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

Fait à le

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Nota : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 et R. 69 à R. 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.